

Quatre référendums suisses sur les Jeux Olympiques

Autor(en): **Burgener, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **30 (1972)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-136911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quatre référendums suisses sur les Jeux Olympiques

Louis Burgener
professeur, Berne

A. LA DÉMOCRATIE DIRECTE

L'organisation de Jeux olympiques exige aujourd'hui des moyens financiers énormes: investissements à long terme, dépenses ad hoc, sommes à fonds perdus, garantie de déficits probables.

Dans un Etat fédératif et décentralisé, respectueux d'une grande autonomie locale comme la Suisse, ces dépenses se répartissent entre la commune, le canton ou Etat et la Confédération. Or, toutes les dépenses importantes des communes et des cantons sont décidées par le peuple, au bulletin secret.

Le citoyen de la ville de Berne, par exemple, est appelé aux urnes cinq à six fois par année pour décider de 20 à 30 lois et dépenses: 1-3 affaires fédérales, 5-10 cantonales, le reste sur le plan communal. A cela s'ajoutent, tous les quatre ans, les élections des parlements fédéral, cantonal et municipal et des gouvernements cantonal et municipal. Cette démocratie directe exige du citoyen une instruction assez étendue, car chacun, homme et femme, reçoit des rapports à l'appui des scrutins, soit 100 à 200 pages par année.

En dépassant le domaine de l'éducation et des loisirs privés, le sport et ses managers souhaitent se soumettre au contrôle public et au respect des usages démocratiques, s'ils désirent obtenir des subsides de l'Etat et des lois en leur faveur.

En 1969, quatre régions désirent organiser les Jeux olympiques d'hiver de 1976 et souhaitent obtenir l'appui de leurs citoyens. On assiste ainsi à une compétition publique qui se termine par un véritable « suspense » politique.

B. SION – VALAIS

Sion (environ 20.000 habitants) est le chef-lieu de l'Etat du Valais (5231 km²) qui compte quelque deux cent mille habitants dont un tiers parle allemand.

Une première candidature valaisanne avait abouti au refus du peuple; le 8 décembre 1963, celui-ci avait repoussé de justesse une garantie de 3 millions de francs, par 12.775 oui contre 13.085 non.

Lorsqu'au début de 1969, trois autres régions (Berne, les Grisons, Zurich) préparent leur candidature, les Valaisans songent à reprendre la question, mais hésitent quant aux frais énormes. Répondant à une question des conseillers nationaux ¹, Tschumi (Berne) et Tenchio (Grisons), le conseiller fédéral Bonvin (de Sion/Valais), chef du Département fédéral des

¹ Parlement fédéral.

transports et communications et de l'énergie, déclare, au nom du Gouvernement fédéral, que celui-ci envisagerait un subside fédéral important (entre 17 et 40 millions) et une aide substantielle aux communications (PTT, radio, télévision).

Cette déclaration du 18 mars 1969 fut, en quelque sorte, le coup de départ de toutes les candidatures en Suisse, et surtout d'un effort valaisan qui, en quatre mois, va aboutir à un vote populaire remarquable. En effet, le 8 avril, le Conseil municipal ¹ de Sion décide de poser la candidature de la ville; le 7 mai, le Conseil d'Etat ² propose un subside de 10 millions. Ces deux autorités déposent la candidature officielle de Sion/Valais auprès du Comité olympique suisse (14 mai).

Le projet sédunois prévoit le village olympique et la centrale à Sion, les épreuves de glace à Sion et dans des villes voisines, le bob et le ski à Montana-Crans, Anzère, Thyon et Nendaz. En plus des dépenses de l'infrastructure régionale (routes, etc.), les frais s'élèveraient à 174,5 millions, dont 54,5 non récupérables seraient répartis entre Sion (10,5), le Valais (10) et la Confédération (34), non compris l'aide fédérale aux communications.

Le 20 mai, le Grand Conseil ³, après une discussion nourrie, vote le crédit cantonal de 10 millions à l'unanimité moins une voix, puis le président du Comité d'organisation, Ph. Henchoz, tient une conférence de presse; le soir, le Conseil général ⁴ de la ville de Sion accorde un crédit de 10,5 millions.

En bref, voici les arguments des promoteurs: faire connaître le Valais dans le monde entier — intérêt économique — tourisme (aide à l'agriculture de montagne) — améliorer les routes — créer l'unité du pays dans une œuvre à l'échelle mondiale — bénéficier d'une grande aide fédérale supplémentaire ⁵.

Ceux de l'opposition apparaissent à peine, tant la propagande adverse est omniprésente: impôts plus lourds, soucis financiers — centralisation cantonale — rupture économique: montée des prix; spéculation (cet argument s'est pleinement réalisé par la suite, au vu de la protestation des hôtes de Crans-Montana et de plusieurs journalistes).

Le référendum cantonal a lieu le 13 juillet: 15.979 oui contre 7279 non; seuls Martigny (cité) et Monthey (ville et district) ont refusé le crédit.

C. INTERLAKEN - BERNE

Interlaken, petite ville au pied de la Jungfrau, entre les lacs de Thoune et de Brienz, se trouve dans l'Etat de Berne (6886 km² répartis sur le Jura, le Plateau et les Alpes) qui compte environ 1 million d'habitants, dont un septième parle français (Berne, Bienne, Jura).

A la suite de démarches faites par des personnalités de l'Oberland (Alpes bernoises), le Conseil d'Etat charge une commission ad hoc, présidée par R. Gnaegi, conseiller d'Etat, de préparer la candidature de Berne; les jeux seraient répartis de Gstaad jusqu'à Berne-Ville ⁶.

¹ C'est-à-dire le gouvernement de la ville.

² C'est-à-dire le gouvernement cantonal.

³ Parlement cantonal.

⁴ Parlement communal.

⁵ Documents du Département de l'intérieur du Valais. *Tribune de Lausanne* et *Tribune de Genève*.

⁶ Documents de la Direction cantonale de l'économie publique, Berne; de la Chancellerie communale, Interlaken; *Der Bund*.

Cette commission est portée à douze membres (14 août 1966) et passe sous la présidence de H. Tschumi, conseiller d'Etat (Interlaken). Elle prévoit des Jeux concentrés: à Interlaken, logement en hôtel, centrale, saut, épreuves sur glace (celles-ci en partie à Berne); fond à Sigriswil, bob et ski alpin à Wengen et à Grindelwald. Ce projet, soumis au Comité olympique suisse le 6 mai, estime les dépenses (non compris celles de l'infrastructure générale) à 62,1 millions; il exige donc, déduction faite des recettes, des garanties de déficits: 5 millions des communes et des privés; 20 du canton, 30 de la Confédération, sans les dépenses des PTT.

Le Grand Conseil discute l'affaire au début de septembre 1969; nous sommes à la veille de réélections, tous les partis acceptent le projet, les socialistes d'abord avec quelque réticence, car ils souhaiteraient une célérité et une générosité égales dans les dépenses sociales. Un seul député, H. Winzenried, industriel, émet des critiques, sans cependant s'opposer au crédit, cédant ainsi aux pressions dont il a été l'objet ¹.

Les arguments, qu'il va renouveler devant les délégués cantonaux de son parti, seul contre tous, méritent un examen par leur caractère inattendu et leur portée générale.

H. Winzenried relève qu'il est fort peu question de sport et de santé, mais avant tout de subsides publics, de bénéfices privés et de propagande en faveur d'un seul lieu de villégiature. Jamais on n'a vu tant de conseillers cantonaux et fédéraux soutenir un projet aussi hâtif et incomplet ².

Les députés, continue H. Winzenried, vont accepter une dépense de 20 millions en faveur des Jeux d'hiver qui vont provoquer des investissements publics et privés de quelque 3 à 400 millions, au moment même où le Gouvernement et le Parlement fédéraux demandent à l'industrie et au commerce de limiter leur activité, afin d'empêcher la dévaluation grandissante.

Les Jeux vont attirer des dizaines de milliers de personnes dans une région qui, à cette époque, est toujours occupée jusqu'au dernier lit. On va chasser des hôtes réguliers au profit de gens de passage.

L'Etat de Berne est dans une situation financière déplorable; il doit ajourner de plusieurs années ses subsides légaux aux communes, mais il sacrifie les principes d'une saine gestion en faveur d'une manifestation éphémère. On nous propose, par exemple, d'édifier un palais de la glace pour 20 millions. Mais pour quel emploi ultérieur? Interlaken ne peut utiliser et payer ensuite l'entretien de cet édifice colossal. On construirait, pour 2 millions, un tremplin de saut à ski, à quelque 600 m d'altitude, sans garantie de neige, ... pour le démolir plus tard. A dix jours de la votation cantonale, dira H. Winzenried aux délégués de son parti, l'aide fédérale n'est pas encore assurée dans son ensemble.

H. Winzenried propose une solution de rechange: consacrer les millions à des constructions permanentes (piscines couvertes, patinoires artificielles, stades, salles) utiles à la pratique sportive de tous et au tourisme populaire. Notre pays devrait avoir le courage de dire non aux managers olympiques et à leurs satellites dépensiers en plaçant la compétition sportive dans un cadre plus modeste et à l'abri des profiteurs matérialistes ³.

¹ H. Winzenried, *Votum*, 11.10.69, p. 11.

² *Op. cit.*, p. 8.

³ *Der Bund*, 21.10.69.

Quelques jours avant le scrutin, un Comité contre les Jeux olympiques se constitue à Porrentruy¹. Il veut empêcher que le Conseil d'Etat ne procède à l'équipement touristique de la région d'Interlaken sur le dos des contribuables bernois, notamment ceux du Jura. Cette opposition, vu l'imminence du scrutin, n'a qu'une emprise locale. C'est donc dans une ambiance d'unanimité presque complète, sans aucune critique dans les journaux, que le peuple se rend aux urnes.

Il accepte, ce 26 octobre 1969, 5 projets cantonaux (formation des enseignants; loi sur la pêche; allocations familiales; aide aux chemins de fer privés; subside à un home d'enfants handicapés), mais il refuse le subside aux Jeux olympiques par 49.625 non contre 46.586 oui.

En démocratie directe, il arrive que le peuple refuse une loi ou une dépense proposée par le gouvernement et le parlement. Toutefois, le scrutin bernois a surpris chacun, car le projet n'avait aucune opposition organisée et payante en face de lui. L'analyse du référendum fait apparaître un enthousiasme bien modéré dans l'Oberland (sauf à Interlaken), des majorités rejetantes assez nettes dans le Jura, à Berne — Ville et à Bienne (district de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, à Macolin). Les opposants jurassiens pourraient penser qu'à eux seuls, ils ont fait repousser le projet dont un des promoteurs ne jouit pas, dans ces milieux, d'une estime bien grande.

Le même jour, Interlaken a accepté sa garantie communale de 2 millions; les autres communes n'ont pas encore voté.

Ainsi le projet Interlaken – Berne a été repoussé par l'ensemble du canton, comme celui de Sion, en 1963, par les Valaisans.

D. ZURICH – SCHWYZ

Métropole du commerce et de l'industrie, la ville de Zurich ne compte, cependant, qu'un demi-million d'habitants, non compris les grandes localités suburbaines. Il s'agit d'une affaire purement communale, bien que les épreuves de bob et de ski soient prévues dans le canton de Schwyz.

En automne 1968 et au printemps suivant, un comité d'initiative privé prépare le projet et la documentation avec l'aide de l'architecte Werner Stücheli et du Bureau de relations publiques R. Farner. « Les promoteurs principaux sont persuadés que la réalisation d'une olympiade provoquerait une grande accélération dans le domaine de l'infrastructure. Au vu de l'exemple de Munich, Zurich serait sans doute obligé, en organisant une olympiade, de rattraper vite son retard dans la construction de routes à trafic rapide, du métro, des hôtels, d'un centre de congrès, etc. De plus, les logements olympiques seraient utilisés plus tard, en particulier pour les personnes âgées. C'est pourquoi le maire de Zurich, l'architecte en chef, l'ingénieur principal et le directeur des transports publics de cette ville, ainsi que d'autres personnalités propagent l'initiative olympique. »

Le comité, présidé par J. Renggli, journaliste à la radio, se constitue le 14 avril 1969 et compte 75 personnalités bien connues. Il organise une visite des lieux par la presse, deux semaines plus tard, et dépose, sans attendre l'appui des autorités communales et cantonales, la candidature Zurich – Schwyz auprès du Comité olympique suisse (12 mai).

¹ Documents de V. GARDANO, Porrentruy/BE.

Le projet prévoit les épreuves sur glace, le centre administratif et le village olympique à Zurich-Oerlikon, le bob, le fond et le saut à Einsiedeln (à 40 min. d'auto), le ski alpin à Hoch-Ybrig (à 55 min.), les deux localités étant situées dans le canton de Schwyz¹.

Saisi d'une demande, le Conseil municipal (Stadtrat, gouvernement) examine le projet et, par sept voix contre deux² renonce à soutenir cette candidature, car elle provoquerait un déficit de plusieurs dizaines de millions pour une manifestation éphémère et compromettrait d'autres constructions plus urgentes, notamment les stades, piscines couvertes et parcs indispensables à la santé publique et à la pratique sportive de tous.

Surpris, les membres du comité lancent une initiative populaire, par laquelle des citoyens³ demandent que le projet et sa demande de subsides à fonds perdus soient soumis au peuple. Cette initiative est déposée le 30 mai, mais le Conseil municipal la repousse.

Le 4 juin, H. W. Blum et 37 autres membres du Parlement municipal (Gemeinderat) déposent une motion dans le même sens. Après un examen minutieux, le Conseil municipal (3 juillet) refuse d'appuyer ces deux motions: le coût total des constructions, sans le prix du terrain, très élevé en Suisse, s'élèverait à 298 millions. Le Comité d'initiative prévoit des garanties de déficit à couvrir par la Confédération (20 millions), les cantons de Zurich et de Schwyz (7 millions), le commerce et l'industrie (5 millions). Les frais des communications (PTT, radio, télévision) ne sont pas encore établis avec exactitude. La ville de Zurich, décompte fait des dépenses récupérables, devrait verser 45 millions à fonds perdus pour les Jeux olympiques d'une durée de deux semaines, sans utilité pour la santé publique et le sport populaire.

De plus, le Conseil municipal avait approuvé, le 6 février 1969, le plan d'urgence de 1968, qui prévoit des aménagements sportifs (stades, places de jeux, courts de tennis, salles, patinoires, parcs pour familles, piscines couvertes) pour une somme totale de 182 millions. Cette somme est certainement mieux justifiée que les millions « olympiques » qui provoqueraient des retards considérables dans d'autres secteurs (construction d'hôpitaux, d'écoles, etc.) et une augmentation des prix.⁴

Enfin, il y a encore des objections de politique confédérale: métropole du commerce, Zurich a choqué d'autres régions suisses en voulant enlever les Jeux d'hiver aux contrées alpines à vocation touristique. Le Conseil municipal met son parlement et les citoyens en garde contre une politique qu'il juge néfaste pour les finances, les aménagements sociaux et le renom confédéral de Zurich. Il profite d'une interpellation de W. Fässler et de 4 autres membres du parlement local pour préciser que les Jeux olympiques retarderaient, d'une manière irresponsable, les constructions sociales et les grands travaux d'urbanisme.

Sur ces entrefaites, H. W. Blum et 47 cosignataires déposent, le 9 juillet, une nouvelle motion, plus détaillée, en tenant compte des objections faites à la première. Le Conseil municipal conclut également au rejet (31 juillet).

Le parlement local devra donc décider; il nomme une commission ad hoc, dont la majorité lui propose de rejeter les trois motions et de faire voter un nouveau projet, mieux étudié, que le Conseil municipal refuse (19 août), mais que le parlement accepte le lendemain, par

¹ Documents fournis par le bureau R. Farner.

² Documents du maire de Zurich (S. Widmer).

³ Plus de 7000 signatures alors que 2000, soit moins de 2 % du corps électoral, suffisent.

⁴ Protokoll des Stadtrates Zurich 3.7.69.

61 voix contre 45, après 4 heures et demie de débats; le même jour, les trois motions sont retirées. Le peuple se prononcera donc sur le projet voté par le parlement (25 millions de déficit éventuel, couvert par la Ville).

La minorité de la commission et du parlement se range aux côtés du Conseil municipal et va constituer un Comité contre les Jeux olympiques d'hiver Zurich – Schwyz, présidé par C. Schneiter, directeur des sports des deux universités de Zurich, et comptant 56 personnalités: hommes politiques, professeurs, médecins, etc.

Quant aux promoteurs des Jeux, dont le comité comprend des personnalités de premier plan, quels sont leurs arguments ?

- l'organisation des Jeux est une grande entreprise, propre à enthousiasmer le peuple qui pourra assister aux compétitions avec un minimum de frais;
- les Jeux ne dépassent pas la capacité financière de la ville;
- les Jeux favorisent la réalisation urgente de certains travaux;
- les Jeux Zurich – Schwyz sont réalisables dans d'excellentes conditions techniques;
- Zurich présente la seule candidature intercantonale; seule une ville puissante peut porter le poids d'une organisation de cette envergure.

Les opposants procèdent en deux vagues. D'une part, 61 présidents et athlètes de grands clubs sportifs demandent à leurs membres de voter contre ces Jeux, car

- Zurich manque encore de grands stades (football, athlétisme);
- Zurich a besoin de plusieurs nouvelles piscines couvertes et d'une grande salle omnisports (handball, volley, gymnastique, boxe, tennis, etc.);
- Zurich n'a pas encore suffisamment de stades, de courts, de parcs; les clubs manquent de salles d'entraînement;
- les Jeux d'hiver retarderaient toutes ces constructions.

D'autre part, le Comité contre les Jeux d'hiver avance des arguments de portée plus générale:

- une candidature de Zurich choque les régions de tourisme hivernal et suscite l'opposition des Confédérés dans d'autres affaires;
- ces Jeux provoqueraient des prix exagérés, un renchérissement général et un besoin d'ouvriers étrangers ce qui serait contraire à l'économie et au bien public;
- ces Jeux retarderaient de manière inacceptable la réalisation de projets urgents: routes, hôpitaux, écoles, constructions de sports et de loisirs.

Après une campagne très vive et coûteuse, les électeurs, parmi lesquels les femmes votent pour la première fois, refusent le crédit et les Jeux, le 2 novembre, par 40.912 oui (22 %) contre 147.347 non (78 %); 1353 bulletins sont blancs et 28 nuls: au total, il y a eu 187.640 votants, soit une participation de 69,2 %, chiffre assez élevé.

On ne sait ce qu'il faut admirer le plus dans cette bataille politique: la dextérité d'une propagande parfaite des promoteurs, l'énergie farouche des opposants, en particulier des milieux pratiquant les sports, ou l'attitude respectueuse du gouvernement, soucieux du bien-être public, et qui déclare que si le peuple acceptait les Jeux, le Conseil municipal ferait tout son possible pour les mener à bonne fin ¹.

¹ Cf. *Neue Zürcher Zeitung*.

E. ST-MORITZ – GRISONS

Moins de 200.000 Grisons, de langue allemande, italienne ou romanche, habitent les quelque cent cinquante vallées de leur canton (7108 km²). St-Moritz, village de la Haute-Engadine, à 1800 m d'altitude, a organisé les Jeux olympiques d'hiver en 1924 et 1948.

Au début de 1969, Davos, St-Moritz et Coire, chef-lieu cantonal, songent à une candidature grisonne décentralisée. Mais les préférences du Comité olympique international pour une organisation plus concentrée incitent Davos et Coire à laisser la priorité à St-Moritz, candidature que le Petit Conseil ¹ annonce au Conseil fédéral le 10 mars. Au début de mai, St-Moritz, secondé par le Petit Conseil, dépose officiellement sa candidature auprès du Comité olympique suisse et obtient l'appui des cantons orientaux de la Confédération. Dans sa session de printemps, le Grand Conseil grison vote une résolution à l'appui de St-Moritz.

Ce projet concentre toutes les épreuves et le village olympique dans un rayon de 2 à 3 km. autour de St-Moritz, solution vraiment idéale. Les dépenses prévues font prévoir un découvert probable de 39 millions qui seraient répartis entre la Confédération (28 millions), les Grisons (5), la commune de St-Moritz (4) et les organisations privées (2 millions).

A St-Moritz, le Conseil communal décide la garantie le 19 août, les citoyens acceptent par 321 oui contre 168 non (14 septembre). Sur le plan cantonal, le Grand Conseil vote son crédit à l'unanimité (30 septembre) et le peuple l'approuve, le 9 novembre, par 15.704 oui contre 6.690 non, la participation au scrutin étant de 54 % environ. Il n'y eut ni comité favorable, ni comité d'opposition: la procédure grisonne a été la plus modeste et la plus tranquille ².

F. LE COMITÉ OLYMPIQUE SUISSE

Présidé par R. Gafner ³, ce comité compte 45 membres, dont 31 associations de sports; il va arbitrer la compétition entre les quatre concurrents.

La procédure du Comité olympique suisse a suscité des critiques dans bien des milieux, en particulier de la part d'un journaliste de Berne et du député bernois H. Winzenried qui estiment tous deux cette procédure insolite et présomptueuse.

En effet, le COS, tenu par les prescriptions du Comité international olympique, avait demandé les candidatures pour le 15 mai 1969 et les projets définitifs, avec toutes les garanties financières, pour le 15 novembre. Or, ces garanties, en Suisse, passent le cap du référendum. Le COS aurait-il pu agir autrement? S'il avait choisi un ou deux projets en mai, il économisait aux autres cantons et promoteurs des frais que nous pouvons estimer à plus d'un million de francs, y compris le temps consacré par les fonctionnaires. Il aurait surtout pu éviter deux votations négatives qui vont peser à l'avenir. Car il est probable que la région choisie (ou les deux), galvanisée par cette confiance, aurait obtenu un vote d'enthousiasme de son canton. Mais l'opération était fort délicate pour le COS dont les votes eussent été soumis à des pressions régionales.

¹ Gouvernement grison.

² Documents de la Chancellerie d'Etat, Coire, Neue Bündner Zeitung & NZZ.

³ Documents du Comité olympique suisse.

Sa procédure étant choisie, le COS a mené les opérations avec tact et énergie. En mai, il obtient 4 candidatures, dont une non officielle; en novembre, le peuple en a accepté deux parmi lesquelles le COS choisit Sion/Valais par 31 voix contre 13 à St-Moritz.

En mai 1970, le Comité international olympique donne, au deuxième tour de scrutin, 31 voix à Sion, 29 à Denver et 8 à Tampere; au troisième tour, Denver obtient 39 voix et Sion 30.

G. CONCLUSION

Quand on considère l'ordre chronologique des événements, on remarque qu'il est coupé par trois dates précises: le 18 mars, annonce de crédits probables de la Confédération, ce qui donne aux projets une base morale et financière; la mi-mai: dépôt des candidatures officielles (une est encore privée); la mi-novembre, délai des garanties de crédits, ce qui provoque les référendums dont trois se groupent sur deux semaines. Sauf erreur, on n'a guère vu une hâte et une compétition pareilles dans les affaires politiques en Suisse.

C'est le Conseil municipal de Zurich qui, dès la mi-mai 1969, a suscité, de fait, les questions de principe:

Dès que les sports font appel aux *subsidés publics*, ils doivent se soumettre, et leur dirigeants en tout premier lieu, à la surveillance du peuple et à la critique des citoyens, comme tout autre domaine en démocratie directe. Même si les subsides sont remis à des organisations privées, ils restent sous contrôle public quant à leur emploi judicieux. Les organisations qui vivent en bonne partie de ces subventions (p. ex. les fédérations de sports) deviennent en quelque sorte des établissements semi-publics et doivent rendre service à l'ensemble des citoyens. La subvention publique limite donc l'indépendance de l'organisation privée.

Les *sports de haute compétition et les spectacles sportifs* sont aujourd'hui des affaires colossales, menées par des financiers, des industriels, des commerçants et des politiciens. Ces sports ne concernent plus la santé publique. Dès lors, il faut mettre leurs subsides en parallèle avec d'autres dépenses (instruction, santé, urbanisme, etc.) et opérer un choix. En Suisse, où les citoyens fixent eux-mêmes les impôts, ce choix se fait dans une optique particulière.

Restent deux questions: les sports de haute compétition et les spectacles sportifs font-ils partie du *prestige* et de la *culture* d'une nation au même titre que les lettres, les beaux-arts, la musique, le théâtre? Jusqu'ici seuls des managers de clubs de football, appauvris par l'achat de joueurs, ont émis cet avis, qu'il faudrait discuter à fond. Car même les dépenses culturelles et de prestige sont contrôlées par l'entremise du budget municipal, soumis au peuple. Celui-ci a voté deux millions, à Bâle, pour acheter quelques tableaux de Picasso.

Du point de vue de la politique intérieure, les référendums « olympiques » ont mis encore d'autres problèmes en lumière.

Le Conseil fédéral a attribué les sports de haute compétition et les spectacles sportifs au *Département fédéral des transports et communications et de l'énergie*, ce qui s'est révélé utile et judicieux.

Avant les référendums, les *journaux* acceptent des annonces et des articles payants pour et contre le projet. Les groupes pauvres ne luttent donc pas à armes égales contre des adver-

saires riches qui utilisent, de plus, des agences de publicité liées à ces journaux par des contrats permanents. Si la presse désire garder son indépendance et son audience morale, ne devrait-elle pas publier — et non pas seulement des lettres tronquées de lecteurs — quelques articles pour et contre un projet soumis au scrutin, même s'il ne devait pas exister d'opposition. Celle-ci, quasiment absente dans la presse du Valais, de Berne et des Grisons, a tout de même réuni 20 à 55 % des votants. L'unanimité était donc de surface, couverte par la propagande à sens unique. Il nous semble que les journaux « neutres » et d'information devraient donner les deux points de vue avant chaque référendum. Les journaux « d'opinion », attachés à une tendance, se feraient un point d'honneur de publier quelques articles de leurs adversaires avant les votations. Ce fair play vaut une haute considération aux journaux qui le pratiquent depuis quelques années.

Dans la démocratie référendaire, de très nombreux citoyens estiment que les groupes et partis en présence devraient publier leurs *dépenses* après chaque référendum et élection, ce qui faciliterait la « transparence » de leur politique. Cela est déjà réalisé dans certains pays démocratiques; pourquoi la Suisse n'introduirait-elle pas cette coutume? Les résultats des scrutins dépendraient alors moins des finances et bien plus des idées et des personnalités de chacun des groupes.

Lors des référendums olympiques, la *puissance de certains personnages* s'est révélée impressionnante. Car les initiatives sont parties, en général, d'un petit groupe de personnes liées par des intérêts communs. Quelques magistrats et autres personnalités ont pu bousculer des délais démocratiques, retarder des affaires administratives, accaparer longuement le travail de fonctionnaires publics, provoquer des interventions directes en haut lieu et renverser des urgences sociales. A Zurich comme à Berne, des députés et des journalistes ont souhaité à ces magistrats et à leurs amis une ardeur pareille dans des domaines d'intérêt plus permanent et moins spectaculaire.

Dans un des cantons, tous les partis et tous les grands journaux ont recommandé de voter oui, et le peuple les a tous désavoués. Pourquoi le peuple a-t-il réélu ces magistrats et députés? En Suisse, les citoyens décident souvent de toutes les lois et admettent sans autre des divergences pareilles, à la condition que les partis et les députés s'adaptent aussitôt.

« Le fédéralisme est complexe et souple, comme la paix, comme la vie »¹; il s'appuie sur l'autonomie locale et le respect des minorités et des individus. En l'occurrence, il a suscité quatre projets « olympiques » et une célérité politique très grande, dans le respect parfait de l'opposition (à Zurich, celle-ci a provoqué cinq projets successifs) et du verdict populaire. Le référendum passé, les adversaires se regroupent sans ressentiments dans une œuvre commune, comme l'exigent le *fair play* et l'*olympisme*.

¹ *Textes scientifiques*, Francke, Berne 1963, p. 15 (D. DE ROUGEMONT).